Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 029-212902878-20260605-2026_06_08-DE

COMMUNE DE TRÉFLEZ

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 5 juin 2026

Dûment convoqué le 29 Mai 2026

Le vendredi 5 juin 2026 à 18h00, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de M Thierry GAUDEC, Maire de Tréflez, en la salle du conseil municipal

Etaient présents : Thierry GAUDEC, Jocelyne PINVIDIC, Eric PRONOST, Stéphane KERBRAT, Véronique ILY, Romane QUENEHERVE, Claudie GUIVARCH, Christophe FOURNIER, Nadine QUEMENER, Anne BESCOND, Christian ABAZIOU.

Absents excusés : Ludovic PHILIPPE a donné procuration à Jocelyne PINVIDIC, Marie-Louise FAVRET, Benjamin QUELENNEC, Elise ROLLAND

Membres : En exercice : 15 Présents : 11 Votants : 12	Secrétaire de séance : **Eric PRONOST**

Délibération n°2026-06/08

Octroi de subventions aux associations

Après étude des demandes de subvention, dans l'attente de la constitution d'une commission des Finances, et afin de ne pas retarder les versements, Monsieur Le Maire, propose l'attribution des subventions suivantes :

Associations	Attribution 2026
123 Boutchous	400
ACGTP (cyclisme)	250
ADMR Lesneven	100
APEL TPL	250
Appel école du Poirier	90
Basket Ball Côtes des légendes	165
Comité de jumelage Tréflez	1000
Dojo Lesneven	20
Dynamite sport Dance	500
Etoile Sportive Tréflézienne	1500
Hentchou Glaz	1000
IFAC Brest	50
IREO Lesneven	50
Les Blues snookers	900

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 029-212902878-20260605-2026_06_08-DE

Associations	Attribution 2026
MFR Plabennec	50
Palet Tréflézien	500
Rugby Club Plabennec	150
Société de chasse Communale	500
Société de chasse du Ménez	300
UNC Tréflez	350

Il est proposé de surseoir à l'attribution d'une subvention à l'association Zest Ouest, l'événement prévu en 2026 ayant été annulé.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité les propositions de subventions figurant dans le tableau ci-dessus.

Copie certifiée conforme.

Secrétaire de séance,
Eric PRONOST

Le Maire,
Thierry GAUDEC

MAIRIE TREFLEZ
29430 Finistère

Publiée le
Transmis en préfecture le
Document exécutoire à compter du

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte – 35044 RENNES) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.